



Nanterre, le 26 Juillet 2010

Mmes et Mrs les Députés et Sénateurs

Nous vous interpellons en tant qu'élus de la Nation et en tant que sénateurs, car dans une Démocratie qui fonctionne, les représentants du peuple doivent rendre des comptes aux citoyennes et citoyens, à ceux qui les ont élus comme aux autres, donc à l'ensemble du peuple, seul détenteur de la souveraineté nationale, ce pas seulement au moment des élections.

C'est parce que nous avons la conviction d'exprimer les intérêts des travailleurs qui, dans toutes leurs diversités, femmes et hommes, cadres et non cadres, du privé comme du public, se sont mobilisés massivement les 23 Mars, 27 Mai et le 24 Juin par la grève et la manifestation, que nous vous demandons de voter contre le projet de loi présenté par le Ministre du Travail, Mr Woerth, au nom du gouvernement Fillon.

C'est en effet un projet qui ne vise qu'à détruire le droit à la retraite à 60 ans, ainsi que le système de retraite par répartition, afin de mieux sauvegarder les intérêts particuliers des actionnaires, spéculateurs et profiteurs.

Les salariés et les retraités, le monde du travail dans son ensemble, rejettent clairement ce projet, opposé à l'intérêt général de notre pays, et réfutent les considérations, prétendument démographiques, au nom desquelles il est établi et proposé à l'Assemblée Nationale.

Il ne serait pas légitime qu'au nom du peuple français, vous votiez une telle loi de régression sociale, parfaitement injuste et totalement inacceptable.

Nous vous demandons donc de voter contre ce projet, injuste socialement, inefficace économiquement et illégitime politiquement, ainsi que nous en faisons la démonstration.

Ce projet de loi est injuste socialement, car il tourne le dos à une meilleure répartition entre salariés et actionnaires des richesses créées par le seul travail. Or la répartition inégalitaire de ces richesses est la cause fondamentale de l'accroissement des besoins de financement pour nos retraites. En effet, depuis une trentaine d'années, la part des richesses accaparées par les actionnaires n'a cessé de progresser au détriment du travail salarié. La part des salaires dans la valeur ajoutée se situant, en moyenne durant toute cette période (Cf. Rapport Cotis), en dessous du niveau qu'elle avait atteint dans les trente années précédentes (de 1950 à 1980 environ). Cette répartition inégalitaire des richesses créées par le travail explique la profonde crise économique actuelle que les salariés refusent, à juste titre, de payer.

Beaucoup de salariés pourraient le dire et en faire la démonstration, chiffres à l'appui : cela fait trop longtemps que les directions d'entreprise leur font subir la précarité, les suppressions d'emploi, les bas salaires, l'absence d'augmentation générale qui garantirait leur pouvoir d'achat. Tout ceci entraîne un énorme manque à gagner pour les cotisations de Sécurité Sociale. Vous vous apprêteriez à leur infliger une double peine, en rajoutant à cette dégradation de leurs emplois et de leurs salaires, le sacrifice de leurs droits à la retraite à 60 ans !! Les salariés ne l'accepteront pas. Ils l'ont dit le 24 Juin, ils le rediront le 7 Septembre.

En refusant de se donner les moyens d'agir pour développer l'emploi et augmenter les salaires, l'action publique menée par le gouvernement ferme la porte à la résolution des besoins de financement pour nos retraites et par là même condamne les salariés à une régression sociale sans fin.

Tous les effets négatifs des mesures du projet de loi Woerth, leur inefficacité économique au regard de l'objectif, officiel, de sauvegarder le système actuel de retraite, sont pourtant déjà bien connus car ils ont été expérimentés précédemment :

- l'allongement de la durée de cotisations, imposé en 1993 puis en 2003 et qui, déjà, devait soi-disant « sauver » nos retraites, a produit les effets désastreux que l'on sait : 20% en moyenne de baisse des pensions, départs repoussés au-delà de 60 ans, inégalités accrues entre les hommes et les femmes (les femmes perçoivent, en moyenne, des pensions inférieures de 40% à celles des hommes et partent plus souvent à 65 qu'à 60 ans) ;

- l'allongement préconisé par le projet de loi Woerth et le report à 62 ans aboutiraient aux mêmes résultats négatifs : ces deux mesures conjuguées conduiraient à priver les jeunes de leur droit au travail car 1 million d'emplois resteraient occupés par les salariés obligés de travailler au-delà de 60 ans. Pour tous, salariés actuellement employés, salariés au chômage et/ou en emplois précaires, l'impossibilité d'atteindre la durée requise aboutira à réduire le montant des pensions, ce qui est l'objectif réel, mais inavoué, de ce projet de loi qui vise à développer le champ de l'épargne retraite et de la capitalisation.

Or, l'allongement de la durée de cotisations, qui a déjà fait la preuve de son incapacité à répondre aux besoins de garantir les droits des salariés, favorise bien, par contre, le développement de l'épargne et le recours à la capitalisation, cette même capitalisation, qui sévit dans plusieurs pays étrangers et qui a déjà largement démontré son inefficacité rédhibitoire à garantir le paiement des retraites : ainsi en 2008, les fonds de pension ont vu la valeur de leurs investissements baisser de 23% en moyenne dans les pays de l'OCDE, soit une perte d'environ 5400 milliards de dollars !!

Nous notons enfin que cette destruction de nos droits à la retraite à 60 ans ne figurait pas dans le programme de l'UMP et que vous n'avez donc aucun mandat pour voter le projet de loi Woerth. En démocratie, dans notre République française, « la loi est l'expression de la volonté générale », vous ne pouvez donc vous réclamer de celle-ci ne l'ayant pas sollicité avant votre élection. Au surplus, nous notons également que le Président de la République a indiqué lui-même « *n'avoir pas de mandat pour reporter l'âge de la retraite au-delà de 60 ans* » ainsi qu'il le faisait observer en réponse à une question qui lui était posée lors d'une émission de radio en Mai 2008.

Tous les salariés, que la CGT rencontre par centaines tous les jours dans notre département vous le diront : ils ne supportent plus la politique de l'injustice sociale si flagrante, avec d'un côté les centaines de milliards offerts aux banques sans aucune contrepartie, le maintien et l'accroissement des privilèges de l'argent, pourtant si nuisibles à notre société, et de l'autre, la destruction de leurs acquis sociaux. Dans ce contexte, il est grand temps de prendre en compte les 10 propositions et revendications défendues par la CGT qui recueillent un soutien de plus en plus massif, illustré par les 600.000 signatures apposées sur notre carte pétition, fin Juillet.

Pour l'UD CGT
Le secrétaire général
Denis RENARD